

## Espadon : Dures, les négociations !



Réunis du 14 au 21 novembre au Portugal, les 48 pays membres de la Commission internationale pour la conservation des thonidés dans l'Atlantique (ICCAT) vont fixer les quotas de pêche au thon rouge en Méditerranée et dans l'Atlantique pour la prochaine année. Les négociations annuelles, qui se tiendront sur des nouvelles négatives seront cette année très serrées. En effet, le Comité scientifique de l'ICCAT doit statuer sur une proposition déposée par l'UE auprès du SG de l'ICCAT pour la diminution de l'espadon dans l'Atlantique et en Méditerranée.

Cette position de l'UE peut néanmoins évoluer pendant les discussions, lesquelles porteront sur la protection de cette espèce, afin de lutter contre la pêche illicite, explique un exportateur d'espadons. Dans les détails, l'UE qui estime que les stocks sont en baisse, recommande la diminution des quotas de prise d'espadons. L'UE demande aussi à ce que la taille marchande de l'espadon au niveau de la Méditerranée soit supérieure à la taille actuelle pour ne pas mettre en péril cette

espèce. Selon des opérateurs marocains, cette proposition, qui fait déjà polémique dans le secteur au Maroc, devrait connaître une forte résistance au sein des pays membres de cette instance. «Des incertitudes pèsent sur cette estimation et plusieurs membres de l'ICCAT veulent maintenir leur quota de captures au niveau actuel. C'est pourquoi plusieurs pays, dont notamment des membres au sein même de l'UE (Italie et Espagne) vont la contester», selon le même opérateur.

Le Maroc ne fera pas l'exception. Selon une source officielle au ministère de la pêche maritime, le royaume va s'opposer à l'appel de l'UE pour défendre son quota. «Le Maroc se réjouit des signes positifs de l'application du plan d'aménagement de la pêcherie de thons rouges de l'Atlantique-Est et de la Méditerranée pour la saison 2016», précise la même source. Avant de conclure : «Chaque pays membre de l'ICCAT a le droit de demander d'augmenter son quota de 10%. Notre quota étant déjà écoulé en août dernier, nous avons demandé une adhésion de 100 tonnes sur notre quota pour que la flotte continue à pêcher. Ce qui est d'ailleurs autorisé par cette instance». Notons enfin que le thon rouge de l'Atlantique n'est pas la seule espèce concernée par les négociations menées au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés. Au total, il faut compter trente espèces, dont l'espadon, l'albacore, le makaire, qui sont aussi concernées par ces tractations.

Écrit par Naima Cherii